

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilie Laflamme blais

<https://www.cadre21.org/membres/67f36ac5b30e9ce6964aa7c6>

Date d'obtention : 2021-12-10 13:29:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode bien définie avec des étapes claires. Sécurisante et bienveillante pour tous. Cette trousse peut être utilisée seulement par ceux ayant fait la formation. De ne jamais regarder les photos ou demandé des explications de celle-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure de savoir où je m'enlève dans cette situation car avant cette formation, c'était souvent mêlant. Je serai en mesure de sécuriser le jeune et de le soutenir dans cette démarche.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

de ne pas voir les photos ou les vidéos et ne pas demandé des explications de cette photo. De bien suivre les étapes de la trousse.